



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 07 Février 2008

PRESIDENT : Monsieur Etienne Pinte

Sont présents :

M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir de M. Gérard MÉZZADRI), Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Alain Michel LAMBERT), M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Alain RUBY, Mme HANNIER (représentante de M. Serge CHARPENTIER), M. Gérard REILLON, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Marc LE RUDULIER), M. Jean-Claude BOSONNET, Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Gérard DALLIOUX, Mme Dana SOLECKI (pouvoir de M. Edmond GRONDIN), M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. SERENARI (représentant de M. Pierre LESTRADE).

Absents excusés :

M. Hervé HOCQUARD, pouvoir à Mme Michèle BROSSARD,
M. Serge CHARPENTIER, représenté par Mme HANNIER,
M. Jean-Marc LE RUDULIER, pouvoir à M. DUTRUC-ROSSET,
M. Alain Michel LAMBERT, pouvoir à M. Jean-François PEUMERY,
M. Edmond GRONDIN, pouvoir à Mme Dana SOLECKI,
M. Thierry LEGIRET,
M. Gérard MÉZZADRI, pouvoir à M. Jean-Jacques LASSERRE,
M. Pierre LESTRADE, représenté par M. SERENARI.

Secrétaire de séance : M. Gilles Pancher

Date de convocation : 31 janvier 2008

Date d'affichage de la convocation : 31 janvier 2008

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 32

N° de l'ordre du jour :

2008.02.12 : Convention de constitution du groupement d'intérêt public de l'opération d'intérêt national Massy – Saclay – Palaiseau – Versailles – Saint-Quentin en Yvelines

□ **M. PINTE, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Le 6 mars 2006, lors du comité interministériel pour l'aménagement et la compétitivité des territoires (CIAT), le Premier ministre a décidé le lancement d'une opération d'intérêt national (OIN) sur le territoire de 49 communes des départements de l'Essonne et des Yvelines. Le périmètre de l'OIN concerne l'ensemble des communes de la communauté de

communes Versailles Grand Parc et des communautés d'agglomération voisines de Saint-Quentin-en-Yvelines, d'Europ'Essonne et du Plateau de Saclay.
Cette décision marque le souhait de l'Etat de faire de ce territoire un pôle mondial de recherche et de développement, moteur de la croissance nationale.

Ce projet a été présenté aux élus de la communauté de communes lors de son bureau le 21 mars 2007 puis le 19 décembre 2007.

Outre son ambition en matière de développement économique, il y a été confirmé que le programme de l'opération d'intérêt national n'était pas arrêté, notamment en matière de création de logements, et qu'au moins 2 000 ha des espaces agricoles du Plateau de Saclay seraient préservés.

A la demande des élus, la mise en place d'un Groupement d'Intérêt Public (GIP) doit assurer la gouvernance de ce territoire complexe.

Par courrier en date du 21 septembre 2007, M. le Préfet de la Région Ile-de-France a demandé à la communauté de communes de bien vouloir faire parvenir une décision d'accord qui permettrait d'organiser l'installation du GIP dans des délais compatibles avec la bonne marche de ce projet d'importance nationale.

La convention constitutive du GIP a fait l'objet d'une concertation avec des membres fondateurs pressentis, soit les quatre établissements publics de coopération intercommunale précités, la Région, les départements de l'Essonne et des Yvelines et l'Etat.
Ce groupement est constitué jusqu'à la fin de l'année 2009. Il est organisé selon trois collèges :

- Le premier comprend l'Etat, le Conseil régional d'Ile-de-France, les conseils généraux de l'Essonne et des Yvelines, les quatre intercommunalités précitées, la Communauté de communes du Cœur du Hurepoix, ainsi que les villes de Vélizy-Villacoublay et des Ulis. Ce premier collège dispose de 2/3 des voix au sein du conseil d'administration, soit 24 sièges, avec deux représentants pour Versailles Grand Parc. Les collectivités sont détentrices de 79% des droits de votes de ce collège.
- Le deuxième collège rassemble l'ensemble des communes concernées par l'OIN, et dispose de 6 sièges. Les collectivités sont détentrices de 100% des droits de votes de ce collège.
- Le troisième collège accueille les pôles de compétitivité, des structures de recherche et de haute technologie de droit public et de droit privé, les instances consulaires des départements, le Parc naturel de la haute vallée de Chevreuse ainsi que des acteurs associatifs du territoire. Il dispose de 6 sièges.

Au total, sur les 36 sièges du conseil d'administration, 25, soit 69% sont réservés aux collectivités territoriales.

Le budget de fonctionnement présenté par l'Etat est de 4 100 000 euros pour l'année 2008. Chaque intercommunalité y contribuerait à hauteur de 200 000 euros.

Le programme de travail présenté lors du comité de pilotage du 10 juillet 2006, comprend des études générales (réseaux de bus, habitat, hydrographie, paysages, agriculture), des études opérationnelles (Satory, quartiers ouest de polytechnique...), un programme d'informations et des visites d'expériences.

A la demande de M. le Préfet de la Région Ile-de-France, il est nécessaire d'approuver la convention constitutive du GIP et de désigner deux représentants à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Il est proposé de désigner M. le Président de la communauté de communes comme représentant permanent à l'assemblée générale et au conseil d'administration et de désigner M. Jean-Jacques LASSERRE comme second délégué.

